

Elfte Sitzung – Onzième séance

Dienstag, 16. Juni 1987, Vormittag
Mardi 16 juin 1987, matin

8.00 h

Vorsitz – Présidence: M. Cevey

87.021

**Geschäftsbericht des Bundesrates,
 des Bundesgerichtes und
 des Eidgenössischen Versicherungsgerichtes
 1986**

**Gestion du Conseil fédéral,
 du Tribunal fédéral et
 du Tribunal fédéral des assurances 1986**

Fortsetzung – Suite

Siehe Seite 816 hiervoor – Voir page 816 ci-devant

**Volkswirtschaftsdepartement
 Département de l'économie publique**

Mme Deneys, rapporteur: La section au nom de laquelle je rapporte s'est préoccupée de l'évolution de la situation économique nationale et internationale. Elle a discuté d'un certain nombre de problèmes latents: relations de la Suisse avec l'Association européenne de libre échange et avec la Communauté européenne, relations entre ces deux organisations, évolution du cours du dollar; sur le plan interne: adaptation de la formation professionnelle, difficultés particulières de groupes, de secteurs ou de régions en matière d'emplois, réorientation de la politique agricole, agriculture et protection de l'environnement, pour en citer quelques-uns.

La commission a retenu, comme point d'analyse à approfondir, le bilan du programme de renforcement de l'économie décidé par l'arrêté que les Chambres ont voté le 17 mars 1983 et qui arrive maintenant à son terme. Ce programme de relance avait fait l'objet à l'époque, schématiquement, de deux types de critiques. Certains parlementaires l'estimaient inutile et jugeaient l'intervention de l'Etat inopportune et inadéquate. D'autres considéraient que le programme établi arrosait uniformément le pays, privilégiait même les régions les plus riches et ne permettait en tout cas pas de venir en aide aux cantons les plus touchés par le chômage. Le rapport de gestion ne répond ni à l'une ni à l'autre de ces critiques.

Il faut reconnaître, avec le Conseil fédéral, que l'évaluation des conséquences réelles du programme de renforcement de l'économie sur l'emploi et le niveau des revenus constitue une tâche très difficile en l'absence d'une analyse suivie qui l'aurait accompagné. La conjoncture économique a en effet rapidement changé, le cours élevé du dollar a relancé les exportations et les investissements, puis la consommation intérieure. Le déroulement des faits indique en tout cas que la procédure parlementaire est mal adaptée à la recherche de remèdes rapides et efficaces en situation de crise. Rappelez-vous: septembre 1981, interpellation urgente sur la gravité de la situation économique et propositions de mesure; ensuite, durant un an et demi, mise au point et discussion du programme de renforcement; enfin,

acceptation de l'arrêté en mars 1983. Comme dans d'autres domaines, la critique d'inefficacité adressée au Conseil fédéral peut facilement être retournée au Parlement lui-même.

La section a demandé au Département de l'économie publique des informations supplémentaires sur les effets régionaux du programme de relance. Les indications chiffrées obtenues permettent de constater qu'il n'y a guère de corrélation entre les travaux attribués et, d'une part, un taux moyen de chômage supérieur à la moyenne suisse durant la période concernée ou, d'autre part, un faible revenu moyen par habitant. De plus, les cantons présentant un taux de chômage supérieur à la moyenne suisse sont à peu près les mêmes aujourd'hui qu'à l'époque.

Il est clair que les moyens d'investigation très limités dont dispose la section ou la Commission de gestion, dans un tel domaine, ne nous autorisent pas à tirer des conclusions définitives de cette expérience. Mais, réussie ou ratée, elle devrait au moins servir à améliorer l'état de nos connaissances afin que nous puissions agir dans de meilleures conditions à l'avenir, si cela s'avérait nécessaire.

C'est pourquoi la Commission de gestion a chargé la section d'en rechercher, de manière tout à fait empirique et sur le terrain, les points forts et les points faibles. Les conclusions de cette approche vous seront fournies ultérieurement.

Enfin, sur un tout autre registre et pour en terminer une fois avec la question de la base légale du contingentement de l'importation des fleurs coupées, la Commission de gestion admet que l'interprétation du Conseil fédéral assimilant les fleurs coupées à des produits agricoles n'est pas absolument indéfendable.

Bundi: Ich nehme Bezug auf zwei Bereiche im Volkswirtschaftsdepartement: die landwirtschaftliche Forschung, Seite 320, und die Tierzuchttechnologie auf Seite 329.

Die Feststellung im Geschäftsbericht, wonach die landwirtschaftlichen Forschungsanstalten ihre Schwerpunkte zunehmend in Richtung auf eine umweltfreundliche Produktion verschieben, ist erfreulich. Mich interessiert in diesem Zusammenhang vor allem die land-, alp- und forstwirtschaftliche Forschung im Berggebiet. Der vom Bundesrat vor kurzem verabschiedete Bericht einer Arbeitsgruppe zu diesem Thema weist auf einige hängige Probleme hin. Einmal wird hier festgestellt, dass erhebliche Forschungslücken bestehen, mit anderen Worten, dass auf einigen Gebieten im Berggebiet ein grosser Nachholbedarf besteht, so zum Beispiel beim Pflanzenbau, bei der Viehhaltung und in der Forstwirtschaft. Dann wird das Fehlen eines eigentlichen Forschungskonzeptes für das Berggebiet bemängelt. Ebenso steht es mit der Koordination der Projekte, in welche 24 staatliche und 16 private Forschungsinstitute involviert sind, die durch vier Verwaltungsstellen beauftragt oder kontrolliert werden, nicht zum besten. Auch wird vermisst, dass die Forschung nicht genügend auf Anwendung und praxisbezogene Ergebnisse ausgerichtet ist. Schliesslich befriedigt das Umsetzungsprozedere der Forschungsergebnisse in die Praxis keineswegs.

Leider hat der Bundesrat der Empfehlung der Arbeitsgruppe auf Einsetzung eines Organs, welches die Koordination der Berggebietsforschung zu gewährleisten und ebenso für die laufende Verwendbarkeit und Umsetzung der Ergebnisse in die Praxis zu sorgen hätte, keine Folge geleistet. Ich frage den Bundesrat an, ob er diesem wichtigen Problem nicht seine volle Aufmerksamkeit schenken will, und wie er es anzupacken gedenkt.

Der zweite Punkt meines Votums bezieht sich auf Praktiken der heutigen Tierzuchttechnologie, ein Problem, das zum Bereich der Veterinärmedizin oder – wie man es nimmt – der Tierversuche gehört. Nachdem die künstliche Besamung in der Rindviehhaltung heute allgemein verbreitet, zulässig und anerkannt ist, nimmt der umstrittene Embryotransfer immer grössere Ausmasse und zum Teil auch abwegige Formen an. Superovulationen, Hormonbehandlung und Gentechnologie sind die neuen Stichwörter in diesem

Zusammenhang. Es gibt heute Tierärzte, die die Methoden des Embryotransfers total ablehnen, weil sie für die allgemeine Tierzucht komplett verfehlt seien, zum Teil einer Tierquälerei gleichkämen und die Inzuchtgefahr verstärken würden.

Aber auch die Forscher experimentieren ziemlich wild drauflos. An schweizerischen Instituten stehen verschiedene Projekte der Gentechnologie in Bearbeitung, wie zum Beispiel Befruchtung und Zucht von Embryonen ausserhalb des Mutterleibes, Erforschung der Erbmasse und Geschlechtsbestimmung. In einem Schweizer Kanton gibt es gar eine Firma Embrygen SA, die sich auf Fötustransplantationen spezialisiert und mit der Versteigerung von Embryonen einen neuen Markt eröffnet hat.

Nun muss man wohl zugeben, dass hier nicht nur Grenzen des guten Geschmacks nicht beachtet werden, sondern Handlungen vorgenommen werden, die auch aus ethischer Sicht unzulässig sind. Derartige Eingriffe in die Natur – in diesem Fall von Tieren, andernorts auch von Menschen – werden sich längerfristig rächen. Die Experimente an Embryonen von Tieren sind im Gegensatz zu den Tierversuchen nicht bewilligungspflichtig. Damit gibt es für diese Experimente weder Vorschriften noch Kontrollen. Sie bleiben der Ethik und Moral des Forschers, Veterinärs, Experimentierenden überlassen.

Da es von heute auf morgen nicht in Aussicht steht, gesetzliche Vorschriften für diese Handlungen zu erwirken, frage ich den Bundesrat an, ob er nicht bereit ist, entweder erstens alle gentechnologischen Experimente an Embryonen und die Auswüchse im Embryotransfer als eigentliche Tierversuche zu bezeichnen und sie gemäss Tierschutzgesetz der Bewilligungspflicht zu unterstellen oder zweitens im Sinne von vorsorglichen Massnahmen bis zum Inkrafttreten gesetzlicher Bestimmungen diese Methoden zu verbieten.

Stamm Walter: Wie Ihnen bekannt sein dürfte, sind durch den katastrophalen Winterfrost 1985 dem Ostschweizer Weinbau, namentlich in meinem Heimatkanton, ausserordentlich schwere Schäden verursacht worden. Diese Schäden haben sich in einer Verminderung der Jahresernte um 70 Prozent, verglichen mit einer Normalernte, ausgewirkt. Aber darum geht es nicht. Gelegentliche Ertragsausfälle müssen verkraftet werden. Viel schlimmer sind die Schäden am Holz der Reben, die umfassende vorzeitige Rodungen und Neupflanzungen zur Folge haben. Im Kanton Schaffhausen musste zum Beispiel rund ein Fünftel der bestockten Rebfläche, etwa 90 Hektaren, neu angepflanzt werden. Dies bringt Ernteausfälle für einige Jahre.

Im Rahmen einer Interpellationsbeantwortung im Ständerat versprach damals Herr Bundesrat Furgler als Vorsteher des Volkswirtschaftsdepartementes, mit den kantonalen Schaffhauser Instanzen Verbindung aufzunehmen, und bot Hilfe an. Geschehen ist allerdings bis heute nichts. Dies festzustellen schmerzt um so mehr, als unsere Ostschweizer Weinbauern bis heute mit Geldern aus dem Rebbaufonds nicht verwöhnt worden sind. Obwohl rund 15 Prozent der Schweizer Rebfläche in der Ostschweiz liegen, fliesst nur rund ein Prozent dieser Mittel in die Ostschweiz. Auch die 1984 aus allgemeinen Bundesmitteln bewilligten über 30 Millionen Franken für die Lagerhaltung überschüssiger Weissweine flossen praktisch ausschliesslich in die Westschweiz, vor allem ins Wallis.

Im Dezember 1956, vor gut 30 Jahren, ist mit einem Bundesbeschluss letztmals geholfen worden, während man heute die qualitätsbewusst produzierenden Ostschweizer Weinbauern hängen lässt.

Wir erwarten, dass nun endlich etwas geschieht. Ich bringe den Unmut unserer Rebleute gegenüber dem Volkswirtschaftsdepartement in aller Form zum Ausdruck. Wir möchten nicht in einem Jahr feststellen: Versprechen und nicht halten, das taten schon die Alten!

Renschler: Im Geschäftsbericht des Bundesrates wird darauf hingewiesen, dass eine Teilrevision der Arbeitslosenver-

sicherungsgesetzgebung vorgesehen ist. Als Hauptrevisionspunkte werden die Vereinfachung des Vollzuges und die Frage der Belastung der Arbeitgeber bei Kurzarbeit und witterungsbedingten Arbeitsausfällen genannt.

Zu diesen beiden sicherlich wünschenswerten Hauptzielen dieser Revision sollte noch ein drittes Ziel beigefügt werden: gesetzliche Massnahmen im Zusammenhang mit der Langzeit- und Sockelarbeitslosigkeit. Vorstösse im Parlament haben dazu geführt, dass der Bundesrat einen interessanten Bericht zum Thema Langzeit- und Sockelarbeitslosigkeit veröffentlicht hat. Daraus geht hervor, dass 1985 11 500 Personen ihren bundesrechtlichen Höchstanspruch auf Arbeitslosenentschädigung vollständig ausschöpften. Im Jahre 1986 betrug die Zahl der Ausgesteuerten im Durchschnitt immer noch monatlich 700. Die Höhe dieser Zahlen erweckt zu Recht einiges Aufsehen in der Öffentlichkeit; die Presse berichtete eingehend darüber. Um so erstaunlicher ist es, dass kein zuverlässiges statistisches Material darüber besteht, was mit diesen ausgesteuerten Arbeitslosen geschieht. Kühe, Schafe und Ziegen sind statistisch erfasst, wie viele Menschen aber tatsächlich durch die Netzmaschen der sozialen Sicherheit fallen, wissen wir nicht.

Es ist zu begrüßen, dass das System der Arbeitsvermittlungs- und Arbeitsmarktstatistik (AVAM) ausgebaut wird. Der Bundesrat sollte jedoch auch die Kantone dazu veranlassen, die Statistiken über die Bezüger kantonalen Arbeitslosenfürsorgeleistungen zu standardisieren. Noch wichtiger, neben der Statistik, ist, dass endlich die Kantone die Arbeitslosenversicherung des Bundes durch die kantonale Arbeitslosenfürsorge mit Anschlussleistungen ergänzen. Nur 15 Kantone kennen solche Ergänzungsleistungen; sie sind recht unterschiedlich ausgestaltet.

Ich halte es nicht für vertretbar, dass ausgesteuerte Arbeitslose je nach kantonalem Wohnsitz unterschiedlich behandelt werden und sogar mangels kantonaler Arbeitslosenhilfe direkt auf die Sozialfürsorge der Gemeinden angewiesen sind. Im erwähnten Bericht erklärt der Bundesrat, es bestehe kein Anlass, entsprechende Rechtsnormen auf Bundesebene zu schaffen. Diese Auffassung kann ich nicht teilen. Der Bund sollte den Kantonen die Einführung der Arbeitslosenfürsorge vorschreiben. Sie ist für die ausgesteuerten Arbeitslosen wesentlich, vor allem auch deswegen, weil sie einen klagbaren Anspruch darstellt.

Im Zuge der Gesetzesrevision sollte auch die Ausdehnung der Bezugsdauer für Langzeitarbeitslose ins Auge gefasst werden. Ferner sollten die Klauseln zur Missbrauchsbekämpfung, die sich vor allem für ältere Arbeitnehmer als Schikanen auswirken, abgeschwächt oder gar aufgehoben werden.

Die Langzeitarbeitslosigkeit, von der die ältere Generation besonders stark betroffen ist, ist ein kaum vorstellbares Schicksal. Sie führt zum Verlust des Selbstwertgefühls und zur sozialen Isolation. Das Mindeste, was wir für diese Menschen tun können, ist, ihnen die materielle Existenz zu sichern. Die Langzeit- und Sockelarbeitslosigkeit ist auch für uns in der Schweiz zum Dauerproblem geworden; was ändert, ist noch das Ausmass dieser Arbeitslosigkeit, je nach Konjunkturlage.

Weil diese Art von Arbeitslosigkeit zu einem Dauerproblem geworden ist, sollten meiner Meinung nach auch auf Bundesebene entsprechende gesetzliche Massnahmen getroffen werden.

Neukomm: Ich habe einige Fragen zur Landwirtschaftspolitik, vor allem zum Problem Ueberschüsse beim Fleisch. Die Schleudereporte im Fleischsektor haben 1986 und auch in den vergangenen Monaten viele Leute verärgert. So wurden allein dieses Jahr mehr als eine Million Kilogramm Rindsvorderviertel ins Ausland ausgeführt – zu Weltmarktpreisen von Fr. 1.20 bis Fr. 1.50, obwohl die Gestehungskosten weit über 7 Franken liegen dürften. Meine Fragen:

– Stimmt es, dass andererseits Schweizer Konsumenten teilweise mehrjähriges Fleisch aus Kühlhäusern in den Würsten essen?

– Wie beurteilt der Vorsteher des Eidgenössischen Volkswirtschaftsdepartementes die kommende Entwicklung im Fleischsektor?

– Was wird unternommen, damit Schleuderexporte nicht zur Gewohnheit werden?

– Müssen nicht auch bei allfälligen Frischfleischüberschüssen die Schweizer Konsumenten in erster Linie vermehrt von Weltmarktpreisen profitieren können?

– Was unternimmt der Bundesrat konkret, um die Verstösse gegen die Schlachtviehverordnung einzudämmen?

– Ist das Eidgenössische Volkswirtschaftsdepartement auch der Meinung, dass endlich etwas Konkretes unternommen werden sollte?

M. Jeanneret: Le préposé à la surveillance des prix a récemment présenté à la presse, donc au pays, le bilan de ses dix premiers mois d'activité. Cela est très bien.

Il a saisi cette occasion pour apporter publiquement son appui à la deuxième initiative sur la surveillance des prix lancée par la Fédération romande des consommatrices. Il l'a au surplus justement fait lors d'une assemblée de ladite association. Cet appui officiel de M. Prix à une initiative populaire, donnant actuellement lieu à la récolte des signatures, a suscité à juste titre des réactions critiques dans plusieurs milieux. Je m'en fais l'écho à cette tribune au nom du groupe libéral, en demandant au Conseil fédéral s'il n'estime pas, avec nous, qu'il y a manquement aux devoirs de réserve qu'on est en droit d'attendre d'une personnalité s'exprimant au nom de l'autorité fédérale.

Pour éviter tout malentendu, nous précisons notre pensée de la manière suivante: Premièrement, la personne de M. Odilo Guntern, qui fut un collègue de Parlement charmant et compétent, n'est nullement en cause ici. Seules sont examinées la place de la fonction et les limites d'action de celui qui l'occupe. Deuxièmement, le fond du sujet n'a pas à être abordé ici; il le sera en temps utile quand les Chambres, le cas échéant le souverain, devront se reposer des questions quant au champ d'application de la législation actuelle. Troisièmement, nous ne voulons pas aborder ce jour les subtilités juridiques de savoir si le préposé exerce un mandat au service de la Confédération ou s'il est un fonctionnaire soumis à un statut précis. Nous savons simplement que, pour le citoyen, il représente une voix officielle, donc autorisée. Quatrièmement, le groupe libéral ne considère pas que les membres de l'administration fédérale doivent seulement appliquer les textes *de lege lata* et n'avoir aucune idée *de lege ferenda* sur les réformes à apporter, le cas échéant, à la législation dont ils ont la charge.

Finalement, nous ne voulons pas nous demander si le préposé ne perd pas un peu de son crédit – c'est le cas de le dire – en apparaissant *a priori* engagé au service d'une cause, donc suspect de partialité.

Ces points étant précisés, nous pensons simplement que, lorsqu'une campagne de signatures est en cours pour une initiative populaire, il y a un devoir de réserve élémentaire pour les collaborateurs de la Confédération. Nous sommes d'ailleurs en bonne compagnie, puisque ce problème a été soulevé par les journalistes eux-mêmes de la Radio romande, qui interrogeaient M. Guntern à ce sujet et lui demandaient s'il n'avait pas outrepassé quelque peu ses devoirs de réserve en donnant publiquement son appui, il y a un peu, à la deuxième initiative des consommatrices, qui souhaite étendre la surveillance aux crédits.

Comme on ne peut pas soupçonner des journalistes de radio d'être *a priori* opposés au surveillant des prix, c'est qu'eux-mêmes ont été choqués. Nous croyons savoir que l'étonnement a gagné jusqu'au Conseil fédéral. Nous souhaitons en avoir la confirmation; le Conseil fédéral pense-t-il, qu'en l'espèce, le devoir de réserve a été quelque peu méconnu?

M. Berger: Nous saluons avec intérêt le rapport de l'Office fédéral de l'agriculture. Au chapitre 1 sur la recherche agronomique, nous relevons, en particulier, que de nouvelles tâches sont confiées à nos stations de recherche. Elles

consistent surtout en travaux de dépistage et d'examen de substances dangereuses pour l'environnement et pour l'alimentation. Cette mission n'est certes pas nouvelle, mais fortement élargie à tout ce que notre société contemporaine est à même d'engendrer comme source et forme de nuisances. Depuis longtemps déjà, nos stations de recherche assument le contrôle de tous les produits de fabrication destinés à l'agriculture. Nous leur en savons gré même si, très souvent, le producteur suisse a l'impression de se sentir lésé vis-à-vis de la concurrence étrangère libérée en partie des ces contraintes.

Le rapport nous signale aussi les progrès réalisés et les efforts entrepris pour promouvoir les techniques dites intégrées, techniques qui, soit dit en passant, font l'objet d'une recherche soutenue de la part de la station de Changins depuis 1960 déjà. Ces pratiques de lutte contre les parasites des plantes et des animaux utilisent des moyens, des techniques sans danger pour l'environnement, en recourant le plus possible aux prédateurs et aux produits très spécifiques, ménageant au maximum la faune environnante. Les études engagées dans cette voie sont loin d'être épuisées. Des travaux intensifs dans ce domaine laissent entrevoir des perspectives de protection des plantes très prometteuses pour l'avenir. L'origine de la mission de nos stations de recherche est sans conteste la sélection et la recherche que ce soit en culture végétale ou en production animale. Elle doit être à même, comme jusqu'ici, de s'adapter aux exigences du temps et de mettre en valeur, en priorité, les particularités de notre sol, de notre climat et des fourrages qui y sont produits. Le blé de haute qualité, résistant aux maladies et qui utilise en priorité pour se développer les ressources du sol et du climat à disposition, est le fruit d'une recherche, d'une sélection. Un tel objectif permet de limiter l'usage exagéré d'engrais et de pesticides. Une documentation d'ailleurs qui vient de me parvenir de la station de Changins me confirme qu'en matière de protection des plantes, la sélection et la recherche demeurent prioritaires. Les mesures de répression préconisées par certains résistent donc très mal à cette possibilité et à une analyse objective. Je pense particulièrement à la taxe sur les engrais. La fertilité d'un sol dépend de nombreux facteurs. Les pratiques culturales sont dans la plupart des cas déterminantes. J'attire votre attention sur le rôle des légumineuses qui ont la faculté de fixer l'azote de l'air et qui méritent toute l'attention des chercheurs, en particulier à l'égard du soja déjà sélectionné chez nos voisins français.

En résumé, nous reconnaissons l'ampleur du travail effectué par nos stations de recherches agronomiques. Mais notre crainte, Monsieur le Conseiller fédéral, c'est qu'en face du «Personalstop» et de travaux complémentaires importants de dépistage et d'exams, la recherche agronomique proprement dite soit ralentie, faute de personnel et de moyens. Cette situation nous inquiète et nous souhaitons avoir des assurances à ce sujet, car c'est en priorité grâce à la recherche et à la formation que notre agriculture sera en mesure de remplir la mission que l'on attend d'elle.

Mühlemann: Wir stehen vor einer schwierigen Entscheidung, denn im Rahmen der europäischen Einigung werden wir Schritt für Schritt konfrontiert mit Problemkreisen, die es uns unmöglich machen, völlig abseits zu stehen. Wir werden zwar – da hat sich der Bundesrat zu Recht unmissverständlich geäußert – keine Chance haben, Vollmitglied zu werden, da unser Volk einen solchen Beitritt, ähnlich wie bei der Uno, ablehnen wird. Aber es gibt gewisse Bereiche, wie die technologische Zusammenarbeit, wo wir auf einen ständigen Fortschritt angewiesen sind. Im Vordergrund steht im Augenblick das Projekt Eureka unter Federführung der EG. Ich möchte Herrn Bundesrat Delamuraz fragen: Wie steht es mit den Möglichkeiten, dass dieses Projekt verstärkt auch von der Efta unterstützt wird, oder, anders formuliert, ist die Efta heute fest am Projekt Eureka mitbeteiligt? Es gibt bei einigen anderen Projekten wahrscheinlich ähnliche Fälle. Wie steht es dort? Ist die EG nach wie vor unumschränkter Leader, oder hat die Efta ihr Gewicht etwas verstärken

können? Wir nehmen ja mit Befriedigung davon Kenntnis, dass Herr Bundesrat Delamuraz in erfolgreicher Weise im Rahmen der Efta-Vereinigung gewirkt hat.

Ich darf in diesem Zusammenhang auch die Frage stellen, wer eigentlich Leader bei all diesen Projekten ist. Ist unsere Wirtschaft in der Lage, die Anforderungen zu erfüllen? Sind die nötigen Organe ausgeschieden, die hier antreten können? Ich möchte Herrn Bundesrat Delamuraz auch fragen, ob ausserhalb dieser europäischen multinationalen Vereinigung direkte Bestrebungen im bilateralen Verfahren angegangen werden. Ich denke etwa an die Zusammenarbeit mit Baden-Württemberg, diesem deutschen Bundesland, das in aussergewöhnlicher Weise Fortschritte auf diesem Gebiet gemacht hat. Wir haben alles Interesse, hier mit dabei zu sein, auch wenn man uns der Schlaueheit bezichtigt. Es ist eine alte Stärke des Kleinstaates, dass er, wie ein zugewandter Ort in der alten Eidgenossenschaft, die Vorteile eines vereinigten Europas einheimen möchte und eher skeptisch ist, wenn es darum geht, eigene Nachteile in Kauf zu nehmen.

Ich möchte Herrn Bundesrat Delamuraz ermutigen, in diesem ganzen Bereich von seiten des Staates eine koordinierende Funktion zu übernehmen, denn das wird die Wirtschaft allein nicht tun können.

Uhlmann: Ich habe eine Bemerkung zur Seite 321, Abschnitt landwirtschaftliche Hochbauten.

Wer mit der Finanzierungsmöglichkeit landwirtschaftlicher Hochbauten zu tun hat, stellt fest, dass die Beitragspraxis und die Beitragssätze nicht mehr realitätsbezogen sind. Ich frage daher den Bundesrat an, ob er bereit ist, diese zwei Punkte zu überprüfen. Es geht um folgendes:

1. Nach meiner Erfahrung wird vom Bund eine Verschuldung über die Normen des landwirtschaftlichen Entschuldungsgesetzes hinaus verlangt, ein Kuriosum, das sich mit meiner Auffassung nicht verträgt.
 2. Die generellen Beitragssätze sind nicht mehr den effektiven Baukosten angepasst, sie sind realitätsfremd. Es sind aufgrund der Bodenverbesserungsverordnung Normen gegeben, die weit hinter den Baukosten nachhinken.
- Ich möchte daher den Bundesrat ersuchen, diese zwei Punkte zu prüfen.

M. Delamuraz, conseiller fédéral: Je répondrai aux différents orateurs de ce débat dans l'ordre dans lequel ils se sont exprimés.

J'examinerai tout d'abord les deux questions posées par M. Bundi. En ce qui concerne la recherche au service de l'agriculture et de l'économie forestière des régions de montagne, je vous informe, Monsieur Bundi, que le Conseil fédéral a pris note d'un rapport établi par un groupe d'experts qui le lui a présenté le 29 avril dernier, c'est-à-dire tout récemment. Il appert de ce rapport qu'un grand nombre de projets de recherche, terminés ou en voie d'achèvement, intéressent la région de montagne et les résultats dont on dispose dans ce domaine sont déjà suffisamment nombreux pour qu'on puisse les utiliser tels quels, sans qu'il soit nécessaire de recourir à un nouveau groupe d'étude, à une nouvelle commission d'experts, pour les traduire en termes concrets et pouvoir ensuite les appliquer. Nous disposons d'ailleurs d'une commission de recherches agronomiques, qui a été instituée par le Département de l'économie publique et qui s'occupe plus particulièrement des projets à longue échéance valables pour les régions de montagne. Notre tâche est maintenant moins de réanalyser ces projets que de les faire passer dans la réalité concrète. Ces acquis de la recherche devront notamment être transformés et transmis par les écoles, par les services de vulgarisation agricole, par les organisations paysannes, tout particulièrement en région de montagne, pour que l'on ne soit pas en présence de belles études académiques, de thèses intéressantes mais sans effets pratiques. Nous sommes décidés à les faire passer dans cette réalité. Il n'est pas nécessaire d'ajouter à l'arsenal de l'organisation un nouveau groupe d'experts.

Vous avez posé une seconde question extrêmement intéressante et d'actualité brûlante, puisqu'elle concerne la transplantation d'embryons dans l'élevage animal. La transplantation d'embryons est une méthode d'élevage, qui consiste à transplanter sur des vaches – en général des bêtes de moindre qualité – des embryons qui sont obtenus d'animaux mâles et femelles qui, eux, sont de première qualité. Cette méthode permet d'augmenter considérablement le nombre de veaux obtenus à partir de bêtes de haute qualité et contribue par conséquent à l'augmentation générale de la qualité du cheptel suisse.

Actuellement, huit vétérinaires et un groupe de travail sont au bénéfice d'une concession pour l'insémination artificielle qui les autorise à pratiquer les transplantations d'embryons chez les bovins. Le nombre d'opérations effectuées chez les bovins durant l'année écoulée est inférieur à 300. En outre, il y a deux concessions pour le même type d'opération sur des porcs. La transplantation d'embryons est une technique qui coûte cher; c'est pourquoi elle est appliquée essentiellement pour améliorer les caractères qualitatifs dans un programme d'élevage. Toutefois, contrairement à ce que l'on prétend parfois, le transfert d'embryons n'a rien à voir avec les opérations de manipulation des gènes car aucune atteinte n'est portée à la structure des cellules de l'embryon. Le Conseil fédéral, conscient de l'importance et de la signification de ces problèmes, a relevé dans le 6e rapport sur l'agriculture, qu'il fallait suivre l'évolution dans ce domaine d'un oeil particulièrement critique. Nous continuons de le faire, nous le faisons même de plus en plus, compte tenu de la pression et de l'évolution des techniques dans ce domaine, en veillant constamment à préserver la qualité du lait, de la viande et, bien entendu, comme vous l'avez dit vous-même, la santé des animaux, toutes choses absolument primordiales. Nous sommes d'avis, Monsieur Bundi, si l'on pèse objectivement les avantages et les inconvénients, qu'il serait excessif et regrettable de prononcer l'interdiction de ces transferts d'embryons. Il est indispensable, en revanche, de les contrôler très sévèrement, comme je viens de vous le dire, ce qui nous permet de surveiller l'évolution d'un système dont nous ne savons pas à quoi il pourrait aboutir si nous ne soumettions pas très régulièrement son accomplissement à des ordres, des réserves et des endiguements.

M. Stamm a posé le problème des viticulteurs de la Suisse orientale touchés par le gel et susceptibles de subir les conséquences négatives des plans d'aide que la Confédération a décidés en faveur de la viticulture occidentale. Sur le premier point, je vous demande de maintenir le postulat qui a été déposé au Conseil des Etats par M. Steiner et qui vise à garder ouverte la question de l'indemnisation des vigneron touchés par le gel. Je note simplement que l'accomplissement de ce postulat passerait nécessairement par un arrêté des Chambres fédérales dans la mesure où nous ne disposons pas actuellement de la base légale qui permettrait d'indemniser les vigneron victimes du gel. D'autre part, je voudrais signaler à M. Stamm un point que mon prédécesseur ne lui a peut-être pas précisé, c'est que si nous décidons d'indemniser les vigneron pour les dégâts du gel, d'autres catégories de producteurs agricoles devront aussi, en toute équité, être indemnisés. Or, les conséquences financières d'une telle opération n'ont pas été étudiées. Il ne faut pas négliger cet aspect-là si nous conservons le postulat de M. Steiner.

J'en viens maintenant à l'aide apportée à la Suisse occidentale sous la forme de l'actuel plan quinquennal entamé en 1986. Je tiens à préciser d'emblée que le plan quinquennal n'exclut nullement la Suisse orientale des programmes futurs, mais comme il n'y a pas eu de problèmes d'excédents dans cette partie du vignoble suisse, nous avons limité l'application du plan quinquennal à ceux des vignobles qui connaissaient des excédents, soit le vignoble valaisan tout d'abord et, ensuite, d'autres vignobles romands. Ce n'est nullement une distorsion de la concurrence à l'intérieur du vignoble suisse. La Suisse orientale ne sera pas victime de cette aide accordée pour l'instant au vignoble occidental.

Cette aide évite en effet l'effondrement des prix des vins et s'il y avait eu effondrement des prix des vins, à coup sûr le vignoble de Suisse orientale aurait-il été plus dangereusement concurrencé par cette marée de vin se répandant sur les marchés où il est compétitif et engagé. Nous vous disons, dès lors, que les mesures telles qu'elles ont été décidées par le Parlement, telles qu'elles sont appliquées par le gouvernement avec souplesse, d'année en année, selon les résultats de la vendange, et avec la rigueur qui vous sera annoncée ici à la fin de cette semaine, lorsque vous débattrez des comptes de la Confédération de 1986, que l'ensemble de ces mesures et la forme de leur application laissent intactes les chances du vignoble de Suisse orientale et que celui-ci n'est nullement pénalisé par les mesures qui ont été appliquées jusqu'à présent.

M. Renschler a posé la question des chômeurs ayant épuisé leurs droits aux indemnités de chômage. En effet, nous avons publié, en janvier 1987, un rapport intitulé «Chômage de longue durée et chômage résiduel en Suisse» qui a été remis aux membres des Chambres fédérales et qui fait état de statistiques intéressantes mais, je le reconnais volontiers, lacunaires, Monsieur Renschler. Ces statistiques font état pour 1985 de quelque 11 500 chômeurs ayant épuisé leurs droits, cela représente *grosso modo* 12 pour cent de l'ensemble des personnes ayant perçu des indemnités de chômage et pour les neuf premiers mois de l'année 1986, de 6150 chômeurs dans le même cas, soit 9,5 pour cent, donc une légère mais sensible baisse de leur effectif. Mais, et c'est pourquoi je vous dis que ces chiffres sont lacunaires, il faudrait pouvoir les interpréter différemment. Il faudrait pouvoir disposer d'autres données statistiques pour suivre l'évolution, pour comprendre lesquels de ces chômeurs, qui ont épuisé leurs droits, ont été par la suite réintégrés dans le circuit du travail et quels sont les nouveaux chômeurs en quelque sorte qui, en compensation, sont venus grossir leurs rangs. Toutes évolutions et tous détails que nous ne sommes pas à même de maîtriser et que nous ne connaissons pas suffisamment, compte tenu de l'état actuel des moyens techniques dont dispose l'OFIAMI et les cantons. Je ne suis pas personnellement un fétichiste des statistiques et le fait qu'en Suisse l'on décompte les chèvres et les moutons un peu mieux que les êtres humains n'est pas pour me déplaire totalement. Mais je reconnais avec vous que les méthodes que nous avons ici sont tout de même trop empiriques et pas suffisamment précises pour nous permettre de décider à temps de politique sociale, notamment, qui soit cohérente et adaptée au but. C'est la raison pour laquelle je partage le voeu que vous avez exprimé selon lequel, sans tomber dans un perfectionnisme dont nous ne voulons ni vous ni nous, nous puissions tout de même améliorer l'outil dont nous bénéficions et les résultats dont nous disposons afin d'orienter, en meilleure connaissance de cause, les politiques que nous avons à conduire.

L'exportation de viande pour maîtriser les excédents est, Monsieur Neukomm, un moyen relatif, il faut bien le dire. Mais dans l'état actuel de surproduction du bétail dans notre pays, tous les moyens sont bons à prendre, pour autant qu'ils aillent dans la bonne direction et qu'ils soient compatibles avec nos obligations internationales. Alors quel est l'état actuel de la question? Je constate que, pendant la période de 1980 à 1986, on a exporté des quartiers inférieurs de bétail d'égal et importé des aloyaux dans un rapport de 1 à 0,5, donc une exportation sensiblement plus grande que l'importation. Dans le même temps, pour ce qui concerne la viande à saucisse, nous en exportons une certaine quantité alors que nous importons des morceaux parés pour la fabrication de viande sèche dans une proportion à peu près semblable, soit 1 à 0,6.

Les inconvénients de cette pratique, Monsieur Neukomm, sont de renchérir le prix des aloyaux de l'ordre de 3 ou 4 pour cent, et par conséquent, de peser sur le marché et sur le portemonnaie du consommateur. D'autre part, les importateurs se plaignent que la calculation mixte est défavorisée car la marge sur les aloyaux d'échange est évidemment moins élevée que sur nos propres aloyaux. Enfin, l'inconvé-

nient N° 3 est que la production ne s'adapte pas à la capacité d'absorption du marché si l'on pousse vraiment trop loin cette mesure. Mais celle-ci a ses avantages: allègement ponctuel du marché, exportation de sortes de viande, ragoûts et bouillis, dont les consommateurs suisses sont très peu friands. Malgré les bons exemples que nous pourrions donner vous et moi, nous ne parviendrons pas en peu de temps à faire évoluer le goût de nos concitoyens. C'est ensuite l'avantage d'une forte demande d'aloiaux et de viande séchée pour couvrir les besoins spécifiques de l'hôtellerie et de la restauration suisses. Et enfin, c'est ce qui est un grand avantage en production agricole de ne pas solliciter les fonds publics à cette fin et cela n'est pas sans importance.

En un mot, les échanges permettent d'agir ponctuellement et rapidement lorsqu'il s'agit de soutenir les prix de production notamment dans un secteur menacé; nous n'avons pas d'autres méthodes actuellement à disposition et nous n'abuserons pas de cette méthode, Monsieur Neukomm, parce que, je l'ai dit, elle présente des inconvénients en même temps qu'un certain nombre d'avantages. Je remarque que la mesure a été respectée puisque, en ce qui concerne l'exportation de quartiers de bétail d'égal, nous n'avons pas dépassé les 1100 tonnes annuelles, ce qui demeure relativement limité.

Le Conseil fédéral, Monsieur Jeanneret, lorsque la première initiative sur la surveillance des prix, ou plutôt la seconde, a été soumise à votre examen, était favorable à l'inclusion des crédits dans le système de la surveillance des prix. Ce système n'a pas été retenu et le peuple a donc été gratifié d'une surveillance des prix qu'il a lui-même limité aux biens et marchandises.

Rétablir par une deuxième initiative le but de la première en incluant les services dans la surveillance est ce que veut atteindre actuellement le comité d'initiative. Le Conseil fédéral, pour ce qu'il le concerne, était favorable, lors de la première initiative, à une surveillance assez large. Elle n'a pas été décidée. Le Conseil fédéral se déterminera, le cas échéant, lorsque cette seconde initiative aura abouti, et il dira alors s'il veut maintenir les pensées qu'il avait exprimées il y a quelques années ou, au contraire, s'il veut en rester à la surveillance telle qu'elle est définie actuellement. Je me refuse à tout commentaire du Conseil fédéral dans cette phase et à ce titre là, Monsieur Prix, comme on l'appelle, aurait dû s'abstenir lui aussi de faire des commentaires sur l'intérêt de cette deuxième initiative. Quand même il n'est pas un fonctionnaire fédéral *stricto sensu*, quand même il dispose d'une latitude d'expression tout à fait compréhensible et quand même il était sollicité d'exprimer son opinion sur ce point, il eût pu montrer davantage de réserve et de nuance dans l'expression de sentiments qui n'engagent que lui et, bien entendu, aucunement la Confédération, encore moins son gouvernement. M. Odilo Guntern l'a reconnu auprès de moi et il m'a dit qu'à l'avenir il observerait sur ce point – même si ses convictions personnelles étaient intactes, ce que je ne peux que respecter – un devoir de réserve plus sourcilieux. J'ai tenu à répondre à cette question bien qu'elle ne concerne pas la gestion de 1986, afin de donner quelque actualité à nos propos.

M. Berger a signalé à juste titre à votre assemblée l'intérêt croissant que nous devons porter à l'agriculture intégrée, non pas simplement à l'agriculture biologique qui est encore une autre catégorie, très proche de l'agriculture intégrée, mais quelque peu différente. L'agriculture intégrée vise *grosso modo* à une production agricole qualitative et, par conséquent, à une protection écologique renforcée. C'est l'un des objectifs majeurs de notre politique agricole de la fin de ce siècle et, partant, de nos écoles et stations de recherches, de l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich puis, en parcourant la chaîne, de nos instituts de vulgarisation de nos écoles d'enseignement agricole.

La priorité que nous devons accorder à ce type de recherches ne doit pas être entachée, Monsieur Berger, par la rigueur de la conduite du personnel, en particulier du personnel des stations de recherches agronomiques. Vous ne

devez pas craindre que, à la suite de mesures drastiques dans les effectifs de ce personnel et de la limitation absolue du nombre de nos collaborateurs, nous devions souffrir dans ce domaine de manques tels qu'ils viennent à compromettre une partie de notre recherche dans ce domaine. Nous allons de l'avant d'une manière décidée.

Au reste, je vous signale qu'un vaste plan, non pas de réorganisation, mais de réexamen de l'administration fédérale connu sous le nom de Mc Kinsey, est actuellement en cours. Il comprend aussi le personnel des stations de recherches agronomiques, mais il est conçu pour ne pas porter atteinte aux objectifs louables et nécessaires que ces institutions doivent atteindre en matière d'agriculture intégrée.

M. Mühlemann a posé la question, capitale pour notre vieille Europe, de savoir comment elle assume son destin technologique, son renouvellement technique, scientifique et technologique, et comment elle est à même de s'équiper afin de triompher d'une concurrence chaque jour plus âpre et plus répandue; je pense notamment à la concurrence qui surgit du Sud-Est asiatique. Il est manifeste que, si des efforts dans ce domaine sont ceux des 18 Etats juxtaposés de l'Europe occidentale, ils n'aboutiront pas à grand-chose. Il y a nécessité de regroupement de nos forces, de notre imagination et de nos capacités créatrices dans une plus grande Europe qui soit celle au moins des Dix-huit et pourquoi pas, selon l'ancienne acception du terme, avec des participations de l'Europe de l'Est.

Pour l'instant, le programme EUREKA est exemplaire de cette volonté et de cette dynamique, parce qu'il est ouvert aux Etats de la Communauté comme à ceux de l'AELE, et si l'AELE en tant que telle, Monsieur Mühlemann, ne participe pas à ce programme parce qu'elle ne joue pas un rôle central comme peut le faire la Communauté, en revanche, les Etats de l'AELE, notamment la Suisse, participent pleinement, avec force et volonté au programme EUREKA. C'est cela qui le rend exemplaire.

Il est exemplaire aussi par le fait qu'il regroupe non seulement les forces publiques, mais encore celles de l'industrie privée, de la recherche privée, et qu'il y a une conjonction harmonieuse et synergique en ce qui concerne la Suisse notamment, entre l'effort de la Confédération et celui de l'industrie suisse. Le Conseil fédéral a accepté, il y a quinze jours, un message sur ce point, dont vous aurez à connaître dans les mois à venir et qui fixe le programme technologique, tout particulièrement pour EUREKA, ainsi que la répartition des charges et qui indique un cadre financier à cette démarche. Or, EUREKA est une très belle chose. D'autres existent encore, je pense aux programmes RACE, ESPRIT. Pour certains d'entre eux, notre pays n'est pas encore dans le coup et ne participe pas encore à ces programmes. Je peux vous le confirmer, les décisions politiques du côté de la Communauté ont été prises, qui nous donnent le feu vert politique de participer prochainement à ces programmes, qui acceptent ainsi d'ouvrir des programmes, à l'origine communautaires, à des pays non-membres de la Communauté mais membres de l'AELE, notamment à la Suisse. Les seules difficultés sont actuellement du côté de la Communauté; elles tiennent à l'imbroglio budgétaire 1987 de la Communauté, imbroglio tel qu'il a empêché le Conseil des ministres de libérer les crédits aux fins de l'accomplissement de ses programmes en 1987. Par conséquent, ledit conseil n'a pas encore pu concrètement appliquer sa décision de recevoir la Suisse, mais nous avons bon espoir que les difficultés budgétaires de la Communauté seront aplanies cet automne et qu'à ce moment-là, les programmes pouvant être lancés, la Suisse pourra enfin faire usage – car elle en est impatient – de l'autorisation de principe qui lui a été accordé de participer à ces programmes.

Ce n'est un secret pour personne, l'Etat de la Communauté, qui faisait quelque obstruction à ces programmes budgétaires, se trouve de l'autre côté de la Manche. Des élections lui redonnent, semble-t-il, la stabilité de réflexion nécessaire et nous souhaitons que les vetos qui se sont élevés disparaissent et que nous puissions ainsi, avant la fin de cette année, participer pleinement à des programmes indispensables à

notre renouveau et à notre futur technique et scientifique. Enfin, Monsieur Uhlmann a posé la question des taux de subvention en matière d'améliorations foncières en ce qui concerne les subventions de la Confédération. Nous devons reconnaître, Monsieur Uhlmann, que l'endettement de l'agriculture n'a pas augmenté, exprimé en pourcentage de l'actif, au cours des dernières années, ni même au cours des dernières décennies et c'est la raison pour laquelle le Conseil fédéral a jugé qu'il n'était pas nécessaire, contrairement à ce qu'on pourrait peut-être croire en ne regardant que les chiffres absolus, d'améliorer les taux de subventions en faveur des améliorations foncières. Nous pouvons imaginer que les conditions actuelles sont satisfaisantes mais – j'en prends l'engagement devant vous – il ne s'agit pas pour moi de considérer ces taux comme étant des tabous et je suis prêt à revoir la question à la lumière d'un éclairage un peu différent, celui que vous avez introduit dans votre réflexion de tout à l'heure à la tribune. Je constate que les crédits d'investissement ont tout de même joué un rôle important dans le financement d'investissements agricoles ces dernières années et lorsque nous célébrions, il y a quelques jours, le quart de siècle d'existence de cette heureuse institution, nous pouvions apporter un témoignage positif de ce qu'elle a fait de bien pour les structures de l'agriculture, pour leur rénovation et pour l'adaptation des techniques de production agricole aux conditions de ce temps. Cet effort nous sommes décidés à continuer de le soutenir.

Genehmigt – Approuvé

*Hier wird die Beratung dieses Geschäftes unterbrochen
Le débat sur cet objet est interrompu*

87.028

GPK N/S. Bericht über Inspektionen 1986 CDG N/E. Rapport sur les inspections 1986

Bericht der Geschäftsprüfungskommissionen vom 9. April 1987 (BBI II, 718)
Rapport des Commissions de gestion du 9 avril 1987 (FF II, 726)

*Antrag der Kommission
Kennntnisnahme vom Bericht
Proposition de la commission
Prendre acte du rapport*

Le président: Les Commissions de gestion des deux Chambres, au nom desquelles ont signé MM. Franco Masoni et Moritz Leuenberger, nous proposent de prendre acte de leur rapport. Aucune proposition contraire n'étant formulée, nous prenons acte de ce rapport et l'objet est ainsi liquidé.

Angenommen – Adopté

Geschäftsbericht des Bundesrates, des Bundesgerichtes und des Eidgenössischen Versicherungsgerichtes 1986

Gestion du Conseil fédéral, du Tribunal fédéral et du Tribunal fédéral des assurances 1986

In	Amtliches Bulletin der Bundesversammlung
Dans	Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale
In	Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale
Jahr	1987
Année	
Anno	
Band	II
Volume	
Volume	
Session	Sommersession
Session	Session d'été
Sessione	Sessione estiva
Rat	Nationalrat
Conseil	Conseil national
Consiglio	Consiglio nazionale
Sitzung	11
Séance	
Seduta	
Geschäftsnummer	87.021
Numéro d'objet	
Numero dell'oggetto	
Datum	16.06.1987 - 08:00
Date	
Data	
Seite	831-836
Page	
Pagina	
Ref. No	20 015 466

Dieses Dokument wurde digitalisiert durch den Dienst für das Amtliche Bulletin der Bundesversammlung.

Ce document a été numérisé par le Service du Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale.

Questo documento è stato digitalizzato dal Servizio del Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale.